



communiqué

N°: 96
No.: 96

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 15 JUIN 1982

NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'INDUSTRIE

Le ministre d'Etat au Commerce, l'honorable Edward C. Lumley, a annoncé aujourd'hui un programme d'aide gouvernementale à l'industrie en matière de facilitation du commerce international.

Le gouvernement fédéral, par le biais d'une contribution de \$1,6 million du ministère des Affaires extérieures répartie sur deux ans, appuiera les activités de recherche de l'Organisation canadienne pour la simplification des procédures commerciales (COSTPRO).

Le programme comporte un élément clé: en effet, le gouvernement fédéral transfère la responsabilité de la COSTPRO au secteur privé, sous l'égide de l'Association canadienne d'exportation. Pour atteindre son objectif d'autosuffisance, la COSTPRO élargira ses services consultatifs concernant les normes applicables aux documents commerciaux et l'informatisation de la préparation de ces documents.

M. Lumley a mentionné que le conseil d'administration de la COSTPRO a été restructuré pour garantir une meilleure représentation des intérêts commerciaux et industriels, et que la nouvelle liaison avec l'Association canadienne d'exportation permettra d'inscrire le programme de travail de la COSTPRO dans le cadre des priorités commerciales du Canada. Selon le Ministre, un statut d'autonomie pour la COSTPRO aura plusieurs avantages. Tout en étant compatible avec les objectifs du gouvernement en matière de facilitation du commerce, ce statut répond au désir de plus grande autonomie exprimé par le conseil d'administration de la COSTPRO et permet en même temps une orientation efficace de l'industrie à des frais administratifs minimaux.